



Atelier de travail n°2

"Comment accompagner la
fonction employeur"

Objectifs de l'atelier

- Donner aux employeurs les outils permettant d'assumer leur fonction d'employeur (de la réflexion sur la nécessité de l'emploi à la gestion quotidienne de la relation employeurs – salariés)
- Permettre aux employeurs de tendre vers une politique de ressources humaines structurée.

Les constats

Les employeurs deviennent souvent employeurs par « effet d'aubaine » sans réflexion sur le projet associatif (besoins réels de la structure) :

- pas ou peu de réflexion sur le positionnement du salarié dans la structure (interaction du salariat et du bénévolat, missions,...)
- Pas de vision prospective de l'évolution du salarié ou du poste

Les employeurs du sport sont majoritairement des bénévoles :

- La fibre employeur n'est pas innée.
- L'investissement temps et la technicité requis par la fonction employeur sont problématiques.
- Les responsabilités induites par la fonction employeur sont contraignantes.

Les structures sportives sont majoritairement de très petites structures et l'emploi est essentiellement à temps partiel.

Attentes et propositions de l'atelier

Il a tout d'abord été resitué la fonction d'employeur dans le projet associatif et de réaffirmer que l'on ne le devenait que lorsque le salariat apparaissait comme nécessaire dans le cadre du développement du projet de la structure. Qu'ensuite cette fonction d'employeur pouvait, en matière de gestion, ne pas reposer sur les épaules d'une seule personne mais réparti selon des compétences identifiées au sein du bureau ou du conseil d'administration

Sur la question de l'étendue de l'accompagnement à mettre en œuvre, il a été avancé que si l'accompagnement durant la fonction d'employeur est bien entendue importante, cet accompagnement a aussi son importance en amont (il a été ici évoqué des mesures incitatives de formation lorsque l'on salarie pour la première fois).

Certains participants ont fait remarquer que l'on ne partait pas de rien et que des dispositifs existant jouaient déjà ce rôle. Il a été cité les CRIB, les Professions Sport et les organisations d'employeurs. Au delà du savoir faire des structures accompagnant les employeurs aujourd'hui il a été mis en avant la nécessité que cet accompagnement soit de proximité.

Il n'a pas été dégagé de thématiques spécifiques mais plutôt la capacité à pouvoir proposer un panel d'outils permettant d'appréhender correctement la fonction d'employeur sous tous ses aspects.

A ce sujet il a été mis en avant que dans les fonctions d'employeurs, l'aspect gestion administrative, lourde et complexe pouvait être délégué, laissant au dirigeant bénévole uniquement la gestion de ses ressources humaines.

En définitive plus que de la formation, il semble que soit plus attendu des dispositifs de soutien et d'accompagnement de proximité, en tout cas pour les petites structures. A ce niveau il a été rappelé l'existence des dispositifs locaux d'accompagnement.